



*FOCUS DE L'ÉTÉ*



# PROCÉDURES COLLECTIVES

*SAUVEGARDE JUDICIAIRE :  
UN OUTIL POUR VOUS SAUVER DES  
DIFFICULTÉS*

Swipe



# OUVERT À L'INITIATIVE DU DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

Swipe



# LA SITUATION N'EST PAS IRRÉMÉDIABLEMENT COMPROMISE

Swipe



# L'ENTREPRISE N'EST PAS EN CESSATION DES PAIEMENTS

Swipe





# FONCTIONNEMENT :

Swipe



---

1

DEMANDE D'OUVERTURE

DÉPÔT D'UNE REQUÊTE

Swipe



2

PÉRIODE D'OBSERVATION

12 MOIS MAXIMUM  
SOUS CONTRÔLE D'UN  
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Swipe



---

3

# PLAN DE SAUVEGARDE

DOCUMENT QUI DÉFINIT LES  
MESURES L'ENTREPRISE VA  
METTRE EN OEUVRE POUR  
REDRESSER LA SITUATION

Swipe



---

4

FIN DE LA PROCÉDURE

EXÉCUTION DU PLAN DE  
SAUVEGARDE

OU

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Swipe



---

# ACCOMPAGNEMENT :

IL EST CONSEILLÉ DE SE FAIRE  
ACCOMPAGNER PAR UN AVOCAT  
AINSI QUE PAR UN  
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Swipe



---

# REJOIGNEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

